

PROFESSIONNALISATION DU MOUVEMENT SPORTIF

Le soutien de l'ANS 2023 à la professionnalisation du mouvement sportif via
l'emploi et l'apprentissage en Hauts-de-France

Mardi 21 février 2023 et Lundi 27 février 2023 en visio conférence



PROFESSIONNALISATION DU MOUVEMENT SPORTIF

Webinaire de présentation de la campagne ANS 2023 en Hauts-de-France

Session filmée et diffusée après via You tube-Drajes

1- Propos introductifs :

- Représentant du CROS
- Représentant de la DRAJES HdF



2- Campagne 2023 :

Bilan succinct de 2022,
2023 Budgets et orientations, recevabilité et dépôt de dossier,
Calendrier,



3- Questions/Echanges relatives à la campagne ANS 2023

**4 - Solutions de recours aux stages non rémunérés et stages longs rémunérés
par le CROS (*Exemple des travaux menés avec les STAPS de Lille*)**



La DRAJES et son environnement en quelques mots...

**DRAJES : Délégation régionale académique à la Jeunesse
Engagement et aux Sports**

DRAFPIC : Formation professionnelle, Initiale et continue

DRAIO : Information et Orientation

⇒ Région académique Lille et Amiens www.ac-lille.fr - www.ac-amiens.fr

⇒ Une rectrice

⇒ Un préfet

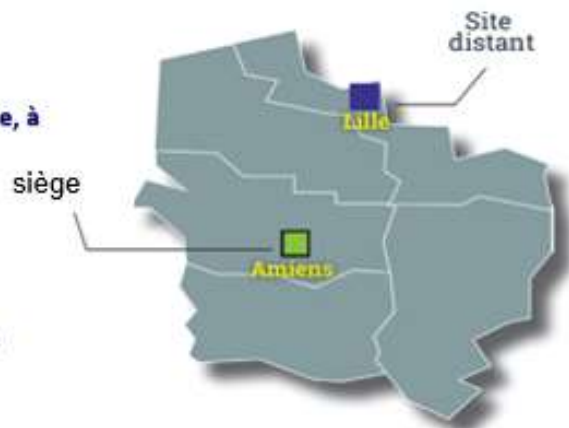
Des missions qui relèvent du **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** sous l'autorité de Mme la Rectrice et d'autres qui relèvent du **Ministère des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques** sous l'autorité du Préfet.

Un environnement qui favorise le travail interministériel (politiques du sport avec l'éducation, la jeunesse, l'environnement, la santé...)

3 pôles « métier » pour la mise en œuvre des politiques publiques de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport :

- Pôle Jeunesse et Vie Associative,
- Pôle Métiers et Animation du Sport
- Pôle des Pratiques sportives Tout au long de la Vie (6 CAS, 35 CTS et 6 appuis administratifs)

Et un Pôle Appui aux politiques de Jeunesse, d'engagement et de sport



Le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif : de quoi s'agit-il ?

DES ENJEUX ET OBJECTIFS (Réf : convention Ministère des Sports-ANS 2020-2024, FDR, Orientations ANS, Directives Nationales d'Orientations)

- ✓ Adapter l'encadrement aux nouveaux enjeux
- ✓ Accompagner les acteurs dans l'évolution de leur offre sportive et accompagner la professionnalisation
- ✓ Contribuer à développer des offres fiables et sécurisées
- ✓ Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif de manière durable (articuler le projet, le fonctionnement et les compétences)
- ✓ Améliorer ou maintenir la population en bonne santé,
- ✓ Maintenir le rôle sociétal des associations,
- ✓ Réduire le taux de chômage



1- Les aides mobilisées en Hauts-de-France 2022

(5.129.454 €)

558

emplois

57

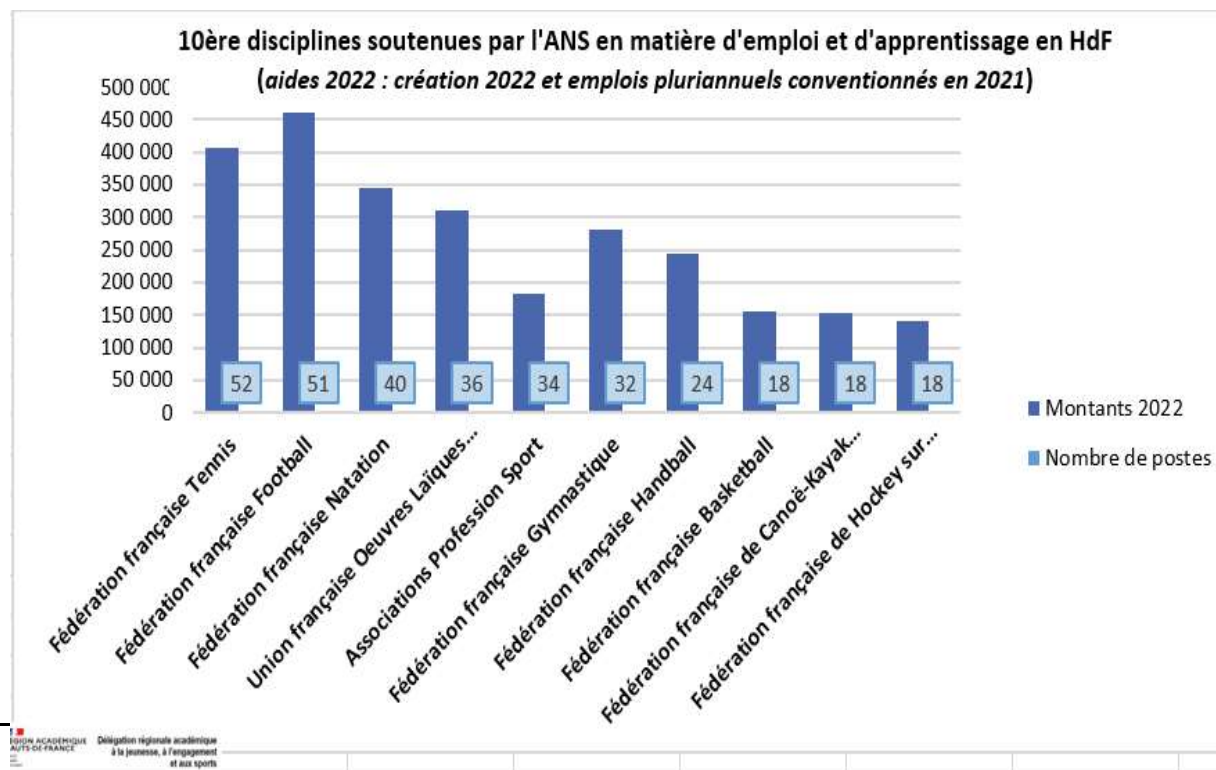
disciplines

344

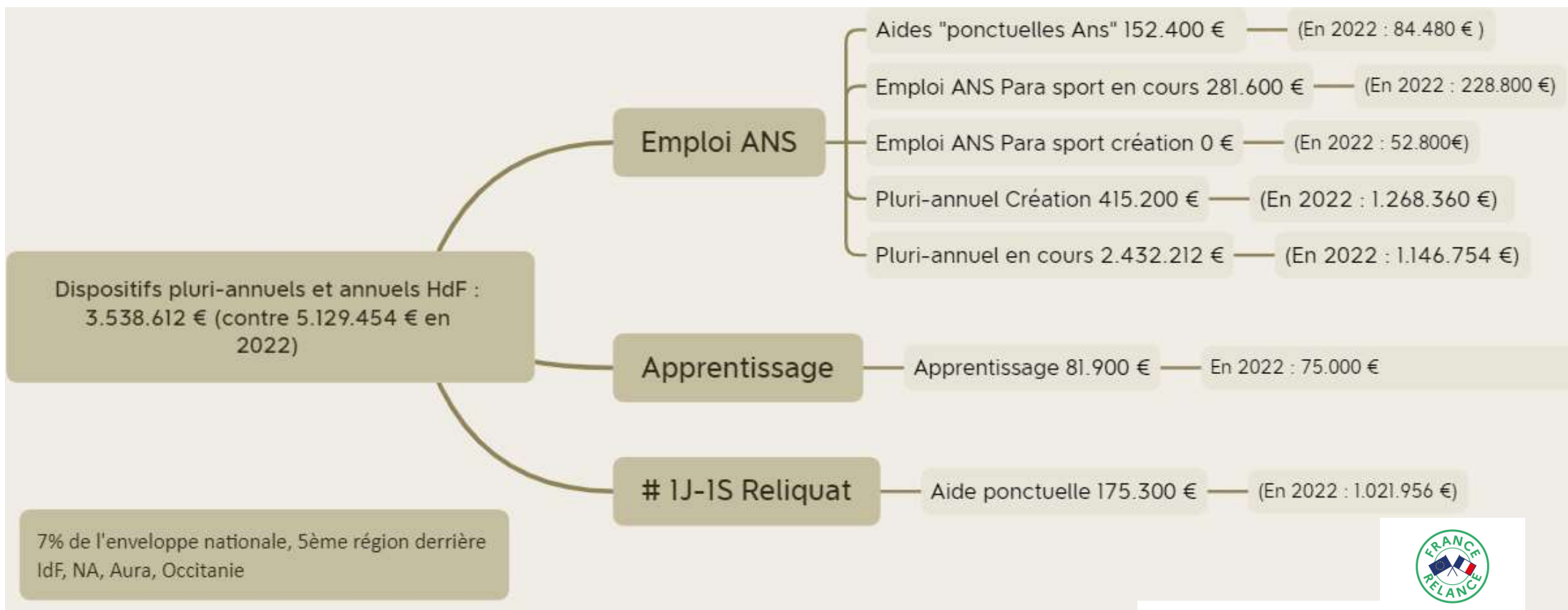
structures

74%

clubs



2- Les aides mobilisables en Hauts-de-France en 2023



Une impulsion et un enjeu de pérennisation des postes

Une aide à l'emploi pour :

- Aider à la création,
- Développer une activité, la structurer,
- Générer une économie à réinvestir dans le projet

<https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=34277>



Synthèse des aides à l'emploi mobilisables - janvier 2023



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

COSMOS
Tous les sports. Un seul univers.

Estimation du coût de l'emploi

Hauts-de-France

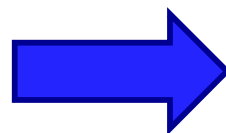
De la création de l'emploi à sa pérennisation
Où en êtes vous ?

3- Les orientations 2023 et conditions d'éligibilités

**NOTE DE SERVICE
RELATIVE AUX PROJETS
SPORTIFS TERRITORIAUX
(PST) POUR L'ANNEE 2023**
Note n°2023-DFT-02
17/02/2023

<https://www.agencedusport.fr/>

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE** Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DU MOUVEMENT SPORTIF
VIA L'EMPLOI et L'APPRENTISSAGE - MODALITES RÉGIONALES 2023**

Porteurs de projets éligibles :	Associations sportives, dirigeants associatifs, - Vous souhaitez créer un emploi dans votre structure, - Vous souhaitez créer un emploi pour un jeune de moins de 30 ans, - Vous souhaitez recruter un jeune en apprentissage dans les métiers du sport, Vous pouvez solliciter une aide financière de l'ANS ou de l'Union Européenne pour contribuer au salaire de votre employé pour l'année 2023. (Pour les emplois conventionnés avant 2023, il n'est pas nécessaire de formuler une nouvelle demande sur LCA. Par contre, il est nécessaire de remplir le compte-rendu financier avec les pièces demandées)
Types d'aides :	Aides annuelles :
 Financé par l'Union européenne NextGeneration  #jeunesolution	1- « Emploi #1115 » : une aide ponctuelle au salaire de 12.000 euros pour le recrutement d'un jeune de moins de 30 ans (à la date de la signature du contrat) dans le champ du sport sur des missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif - Le recrutement peut se réaliser dans le cadre d'un besoin de renforcement ponctuel en ressources humaines. Il ne peut pas être assimilé à une période d'essai. L'emploi peut être en CDD ou en CDI ; Le dispositif #1115 peut être articulé avec le dispositif Sésame dont l'objectif est de repérer des jeunes en quête d'orientation professionnelle et de les accompagner dans un parcours professionnalisant dans les métiers du sport. Les postes ambassadeurs Sésame peuvent être soutenus sur ces crédits. Les porteurs de projets doivent indiquer dans leur LCA le volume de travail consacré à ces missions de développement. 2- « Emploi ANS Création » : une aide annuelle au salaire de 12.000 euros pour la création d'un emploi dans le champ du sport sur des missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif, en temps plein ou en temps partiel – il n'y a pas de condition d'âge – Cette aide au salaire peut venir consolider un emploi existant. 3- « Apprentissage » : aide ponctuelle au salaire d'un apprenti de 26 ans et plus de 3.000 euros maximum* pour un contrat d'apprentissage (les contrats de professionnalisation ne sont pas éligibles) pouvant justifier la formation d'un jeune en apprentissage (la durée de la formation doit être inférieure à la durée de l'enveloppe disponible). L'aide est versée en une fois que la formation dure 12 à 18 mois ou plus. Durée de formation minimale de 6 mois. La formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à une certification figurant à l'annexe II-1 du Code du sport). * la priorité sera donnée aux structures qui mettent en évidence que le projet de formation du jeune s'inscrit dans leur projet de structuration de l'association.
	Aides pluriannuelles :
	1- « Emploi ANS Création (Emploi Agence du sport) » : une aide pluri annuelle au salaire de 12.000 euros pour la création d'un emploi dans le champ du sport sur des missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif, en temps plein ou en temps partiel – il n'y a pas de condition d'âge – Cette aide aux salaires fait l'objet d'une convention sur 3 ans maximum (3*12.000 euros). La priorité sera donnée aux : a. CDI ; b. Temps plein, c. Territoires prioritaires (OPV ou ZRR) (L'association peut y en avoir son siège social ou y exercer des missions à destination du public de ces territoires), d. Discipline peu soutenue, primo-employeur en lien avec le projet sportif fédéral (PSF), e. Argumentant une stratégie de pérennisation (démontrant les perspectives de ressources au-delà de l'aide à l'emploi de l'ANS) 2- « Emploi ANS – ESQ Para sport » Les 17 emplois sportifs qualifiés (ESQ) parasport en région Hauts-de-France sont maintenus en 2023. Une évaluation sera effectuée avec le CPSF afin de mesurer l'évolution du développement de la pratique para sportive.
	Cumuls des aides
	Ces aides sont cumulables avec les réductions générales de cotisations patronales (allègement Fillon)

<https://www.ac-lille.fr>

<https://www.ac-amiens.fr>

3- Les orientations 2023 – *les dispositifs*

Les emplois en cours 2 432 212 € (1 146 754€ + 1 268 360€ + quelques ajustements*) (x2)

Evaluation intermédiaire

Rendez-vous et accompagnement à solliciter

Avenants pour le paiement de la subvention des emplois conventionnés

- ⇒ Évolution du modèle économique
- ⇒ Travail au développement de nouvelles ressources,
- ⇒ Projet associatif articulé avec le projet de territoires
- ⇒ Échange et partage de bonnes pratiques entre les disciplines



*Ajustements liés à l'évolution de certains contrats

Pratiques sportives et tendances

Depuis 2018 :

- La pratique sportive régulière est en forte hausse (+6PT),
- La hausse de la pratique sportive régulière est portée par le **développement de la marche et de la randonnée (+3PT)**,
- Cette hausse est fortement portée par la **pratique féminine (+7pt)**,
- L'écart entre **hommes et femmes** se réduit (-6 à -4 pt),
- La motivation à la pratique sportive tend vers une **meilleure santé et un bien-être**
- Une pratique sportive avec **plus d'intensité** et donc une recherche de progrès, de progression voire même **d'accompagnement** dans cette progression...
- **Plusieurs activités physiques et sportives** pratiquées par le même usager

<https://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2022>.

Diversifier son offre de pratique pour répondre à ces tendances



3- Les orientations 2023 – *les dispositifs*

Les créations annuelles et pluriannuelles = 824 000 € (En 2022 : 2 374 796 €) (/3)

Aides à destination des associations sportives (listes en annexe V)

1. Création d'emploi
2. Création d'emploi pour des jeunes de moins de 30 ans
3. Recrutement d'un jeune en apprentissage

Mission d'encadrement, développement, administratif

La consolidation est possible : il s'agit de prolonger une aide d'une année pour des emplois dont **il a été démontré les efforts de nouvelles ressources**

❑ Aides annuelles :

1- Emploi ANS

1 an - 12.000 € par an

2- Emploi #1jeune-1solution Reliquat

1 an - **12 000 €** par an – moins de 30 ans à la signature du contrat de 2023

3- Apprentissage

3 000 € pour la 1^{ère} année du contrat d'apprentissage en complément de l'aide 6000 € du Ministère du travail

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

[https://travail-emploi.gouv.fr/formation-](https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/article/aide-2023-aux-employeurs-qui-recrutent-en-alternance)

[professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/article/aide-2023-aux-employeurs-qui-recrutent-en-alternance](https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/article/aide-2023-aux-employeurs-qui-recrutent-en-alternance)

❑ Aides pluriannuelles

1- Emploi ANS

3 ans - 12.000 € par an – convention pluriannuelle avec évaluation intermédiaire chaque année et **signature originale** d'avenants en 2 exemplaires

3- Les orientations 2023 – *les dispositifs*

2023 : **Apprentissage** Aide en faveur des associations dont le reste à charge pour le recrutement d'un apprenti resterait trop élevé malgré l'aide exceptionnelle de l'Etat (apprenti les plus « couteux » = 26 ans et plus) – Certification de l'Annexe II-1 du CdS

Aide Ministère du travail (6000 euros) <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/article/aide-2023-aux-employeurs-qui-recrutent-en-alternance>

2023 : **ESQ Parasport**

17 postes en Hauts-de-France soutenus par l'ANS dont 7 arrivent en fin de convention en 2023

Pas de création cette année mais plutôt un temps d'évaluation de leurs activités parasportives en lien avec le CPSF



3- Les orientations 2023 – *les priorités*

2023 : Emplois annuels – pluriannuels, soutien à la création

- ❖ Vers des postes pérennes CDI (pluriannuel) ou CDD (annuel)
- ❖ Temps plein ou temps partiel selon le projet (aide proratisée),
- ❖ **Territoires prioritaires** : soit par implantation de l'association, soit par actions menées sur ces territoires prioritaires ou public de territoires prioritaires
- ❖ Disciplines peu soutenues et/ou structure primo-employeur en lien avec le projet sportif fédéral
- ❖ Les métiers en tension en lien avec les enseignements de l'observatoire régional (*natation*)
- ❖ L'animation d'équipements sportifs de proximité (PEP)
- ❖ Sésame
- ❖ Campus 2023



2023 : Emplois annuels – pluri-annuels, cumul des aides régionales et fédérales

Rendre les aides complémentaires en évitant le sur-financement des postes, analyse au cas par cas.

3- Les orientations 2023 – *recevabilité*

2023 : Recevabilité du dossier => si **le dossier est complet !**

Le descriptif du projet **et** :

- CRF (compte rendu financier *daté* faisant apparaître l'activité du salarié) et fiche de salaires)
 - Contrat de travail ou fiche de poste => réalité du projet de recrutement
 - Carte professionnelle si encadrement,
 - Compte rendu d'assemblée générale,
 - Liste des dirigeants à jour,
 - RIB avec la même désignation que l'avis de situation SIREN (adresse siège social)
- 
- Mettre à jour les informations administratives **dès aujourd'hui**
Ne pas changer de coordonnées bancaires entre **Mai et Septembre**
- **La transmission de tous les CRF est nécessaire pour déposer une demande**
 - Date de naissance du salarié ou de l'apprenti si demande #1j1s

3- Les orientations 2023 – *instruction*

2023 : Instruction du dossier => au regard du descriptif et des pièces justificatives.

Une subvention n'est pas un dû, c'est une sollicitation qui, si elle répond aux objectifs, peut être soutenue.

- Elle prendra en compte le lien avec la **stratégie fédérale** et les **orientations** de l'ANS formulées dans le cadre d'une convention ANS MSJOP

La partie **budgétaire** a son importance.

Volonté de soutenir la création d'emplois dont la perspective vise à sa pérennisation.

Le soutien s'observera au regard des partenariats que le club peut nouer autour de lui, mais aussi la contribution des membres licenciés et des organisations qu'il peut mettre en œuvre...

3- Les orientations 2023 – *instruction*

Calendrier Les mises en paiement seront facilitées si l'ensemble des pièces sont conformes (Ex RIB)	Emploi ANS et #1J-1S : Dépôt des dossiers du 01 avril 2023 au 15 mai 2023 ☐ Commission de validation : Juin 2023 ☐ Mise en paiement Juillet 2023 Apprentissage : Dépôt des dossiers du 1^{er} juillet au 15 Aout 2023 (interlocuteur DRAJES) ☐ Commission de validation : Mi-septembre 2023 ☐ Mise en paiement Octobre 2023
---	--

2023 : Calendrier

Ouverture de la base LCA : le 1^{ère} avril 2023

Fermeture de la base LCA : le 15 mai 2023

Vérification des pièces justificatives, analyses des dossiers, propositions financières, gestion de l'enveloppe

Instance de concertation mi-juin

Instance de concertation mi-septembre pour l'apprentissage

Mise en paiement : à partir de début juillet => **attention la mise en paiement n'est possible qu'à réception du contrat de travail signé des deux parties**

3- Les orientations 2023 – *instruction*

Services instructeurs – Votre interlocuteur : <u>Pour les associations locales et les comités départementaux</u> : le référent du SDJES du département d'implantation de votre association <u>Pour les comités régionaux</u> : le référent de la DRAJES	Chaque service a un code LCA : • SDJES - <u>Nord</u> : 201 Conseiller technique Kévin BERDAL kevin.berdal@ac-lille.fr • SDJES <u>Pas-de-Calais</u> : 203 <u>Eric</u> BYHET eric.byhet1@ac-lille.fr • SDJES <u>Oise</u>: 202 Florence HARMAND florence.harmand@ac-amiens.fr • SDJES <u>Aisne</u> : 199 Jean Pascal MICHAUD jean-pascal.michaud@ac-amiens.fr • SDJES <u>Somme</u> : 204 Daniel CHAREYRON daniel.chareyron@ac-amiens.fr • DRAJES <u>HdF</u> : 197 Valérie OLIVIER – valerie.olivier-bruneel@region-academique-hauts-de-france.fr
---	--

2023 : Déposer son dossier **dans le bon dispositif et bon service instructeur**

- Si demande d'une aide pluriannuelle => dispositif pluriannuel
- Service instructeurs :
 - Demandes emploi des clubs et comités départementaux => SDJES du siège de l'association ((201 pour le Nord...))
 - Demandes d'aides à l'emploi et à l'apprentissage des comités régionaux et ligues => DRAJES HdF

3- Les orientations 2023 – *instruction*

Cumuls des aides	Ces aides sont cumulables avec les réductions générales de cotisations patronales (allègement Fillon) Elles ne sont pas cumulables avec d'autres contrats : <i>Emplois francs, emplois Fonjep, PEC, CIE ou aide à l'apprentissage</i> (Règles définies par la DGEFP, Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle)
Communication   	Les porteurs de projets s'engagent à utiliser le logo de l'ANS et de France Relance et de valoriser le soutien de l'ANS dans tout support de communication https://www.agencedusport.fr/documentations/logos
Formuler sa demande dans la bonne rubrique LCA : Sous financement : <u>Emplois ANS</u> ou <u>Emploi #1J1S</u> ou <u>Apprentissage</u> – Nature de l'aide : <u>Aide à l'emploi</u> ou <u>aide à l'apprentissage</u> – Modalités de l'aide : <u>Emploi Agence du sport</u> , <u>Emploi Consolidation</u> , <u>ESQ Parasport Existant</u> , <u>consolidation ESQ parasport existant</u> , <u>aide ponctuelle #1Jeune 1 Solution</u> – <u>Aide ponctuelle à l'apprentissage</u> – Objectifs opérationnels : <u>Développement de la pratique fédérale</u> , <u>Promotion du sport santé</u> , <u>Développement de l'éthique et de la citoyenneté</u>	

2023 : Attention au cumul des aides : ce n'est pas possible si emploi PEC, CIE ou aide à l'apprentissage

Il est important de repérer dans quelle mesure le reste à charge permet d'envisager une pérennisation de l'emploi

MERCI POUR VOTRE ECOUTE

A vos questions

INFO A TRANSMETTRE AUX CLUBS

DRAJES – HdF : 197

Conseiller sport Valérie OLIVIER

valerie.olivier-bruneel@region-academique-hauts-de-france.fr

SDJES - Nord : 201

Conseiller sport Kévin BERDAL

kevin.berdal@ac-lille.fr

SDJES Pas-de-Calais : 203

Conseiller sport Eric BYHET

eric.byhet1@ac-lille.fr

SDJES Oise: 202

Conseillère sport Florence HARMAND

florence.harmand@ac-amiens.fr

SDJES Aisne : 199

Conseiller sport Jean Pascal MICHAUD

jean-pascal.michaud@ac-amiens.fr

SDJES Somme : 204

Conseiller sport Daniel CHAREYRON

daniel.chareyron@ac-amiens.fr